



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

# **Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique**

---

ETHI • NUMÉRO 125 • 1<sup>re</sup> SESSION • 42<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2018**

—  
**Président**

**M. Bob Zimmer**



## Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

Le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2018

• (1310)

[Traduction]

**Le président (M. Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC)):** La séance est ouverte. Il s'agit de la 125<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

Conformément à l'article 106(4) du Règlement, nous avons une réunion demandée par quatre membres du Comité pour discuter de leur demande d'étudier les communications entre le président du Secrétariat du Conseil du Trésor et le groupe de sociétés Irving.

Monsieur Kent, allez-y.

**L'hon. Peter Kent (Thornhill, PCC):** Merci beaucoup, monsieur le président.

À titre de précision, comme vous l'avez mentionné, il s'agit d'une motion signée par les quatre députés de l'opposition du Comité. J'ai rédigé l'ébauche de la lettre, et M. Angus a gracieusement accepté de la signer. Comme il doit le faire, il a présenté la lettre avant d'avoir recueilli les signatures sur les trois autres lettres. Même si c'est son nom qui apparaît sur le document aujourd'hui, je tiens seulement à vous informer que tous les députés du parti étaient d'accord avec la lettre.

Je vais lire la motion:

Que le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique invite le greffier du Conseil privé du Canada à comparaître devant lui pour s'assurer que l'ensemble des notes d'information, des rapports et des courriels relatifs aux 16 communications échangées entre le président du Conseil du Trésor et le Groupe de sociétés Irving depuis le 17 février 2016, ainsi que l'ensemble des notes d'information, des rapports et des courriels produits par le Secrétariat du Conseil du Trésor concernant le Projet RESOLVE depuis le 19 octobre 2015, n'ont pas été détruits.

Comme nous l'avons clairement fait savoir au cours des dernières semaines, l'opposition ne s'intéresse pas du tout au contenu de ces documents du Cabinet, mais nous défendons le droit à un processus judiciaire juste et équitable que devrait avoir toute partie défenderesse. Par conséquent, nous demandons que ces documents soient rendus publics par le premier ministre et le Bureau du Conseil privé pour garantir que le vice-amiral Norman est en mesure de se préparer convenablement et équitablement à se défendre contre les accusations portées contre lui; nous croyons que ces accusations sont teintées d'une certaine couleur politique.

Je sais que certains se sont moqués de la demande au cours des derniers jours, mais nous proposons cette motion, parce que nous savons qu'il y a des individus au sein du Cabinet du premier ministre qui ont participé à la destruction criminelle de documents dans l'ancien gouvernement libéral ontarien. Nous avons donc des raisons très légitimes de nous inquiéter.

Lorsque le greffier du Conseil privé comparaitra devant le Comité, nous ne chercherons pas du tout à poser des questions sur le contenu ou la nature de ces documents. Comme je crois que nous devons en avoir l'assurance — les Canadiens doivent en avoir l'assurance et certainement aussi l'amiral Norman —, cela viserait simplement à nous assurer que les documents demandés existent et qu'ils n'ont pas été manipulés et à continuer bien entendu à presser davantage le premier ministre à suivre le bon exemple de l'ancien premier ministre Paul Martin qui a de son propre chef fourni en 2004 des centaines de documents du Cabinet aux parties défenderesses dans le dossier du scandale des commandites.

Merci.

**Le président:** Merci, monsieur Kent.

Y a-t-il des discussions?

Monsieur Erskine-Smith, allez-y.

**M. Nathaniel Erskine-Smith (Beaches—East York, Lib.):** Je vais être très bref. Après avoir lu la lettre et regardé ensuite les politiques du Conseil du Trésor ayant trait à la conservation des documents, il n'y a rien qui indique que ces politiques n'ont pas été respectées. Par conséquent, je n'appuierai évidemment pas la motion, et je crois que personne de notre côté ne l'appuiera.

**Le président:** Y a-t-il d'autres discussions? Quelqu'un d'autre aimerait-il faire un commentaire?

**L'hon. Peter Kent:** Je voudrais que ce soit un vote par appel nominal.

**Le président:** D'accord.

Le vote porte sur la motion de M. Kent.

(La motion est rejetée par 5 voix contre 3.)

**Le président:** Oui, monsieur Erskine-Smith.

**M. Nathaniel Erskine-Smith:** Comme nous avons le temps de discuter des travaux du Comité et que nous avons des réunions en novembre à organiser, étant donné que les analystes rédigeront le rapport si nous leur présentons des recommandations mardi, j'aimerais proposer que, conformément à l'article 108(3)h(vii) du Règlement, le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique invite les sociétés émettrices de cartes de crédit à comparaître afin d'enquêter sur la façon dont les relevés et l'historique des achats sont communiqués aux autorités américaines et sur tout préjudice éventuel aux clients, y compris les consommateurs de cannabis.

**Le président:** Y a-t-il des discussions?

**L'hon. Peter Kent:** Nous sommes d'accord avec cette demande. Avons-nous une date disponible à l'heure actuelle?

**Le président:** À quelle date pensez-vous?

**M. Nathaniel Erskine-Smith:** Ce serait l'un des jours où nous n'avons rien en novembre.

**Le président:** Nous avons M. Kent, puis M. Saini.

**L'hon. Peter Kent:** Cela revient à un élément à prendre en considération dont nous avons brièvement parlé l'autre jour, c'est-à-dire si nous avons encore l'intention de publier notre rapport sur le scandale Cambridge Analytica/Facebook/AggregateIQ avant la levée des travaux pour Noël ou si nous envisageons de reporter le tout jusqu'à la reprise des travaux en janvier.

**Le président:** Je me permets de rappeler aux députés que nous parlons des travaux du Comité et que les délibérations sont télévisées. Je ne sais pas si nous voulons que ces discussions soient télévisées ou...

**M. Nathaniel Erskine-Smith:** Cela ne me dérange pas.

**Le président:** D'accord.

En gros, nous n'avons rien à l'horaire la semaine prochaine. Nous discuterons des travaux du Comité mardi. Nous aurons en fait des discussions plus approfondies... en raison de ce que le commissaire Therrien a dit aujourd'hui concernant ses rapports à venir en décembre.

**M. Nathaniel Erskine-Smith:** Pourquoi ne pas proposer des options et discuter du calendrier lors de la prochaine réunion?

**L'hon. Peter Kent:** Oui.

**Le président:** Un instant.

Une discussion était prévue, et nous devons aussi discuter du voyage à Londres. Tous ces éléments devaient être pris en compte dans notre rapport. J'estime que nous devrions le faire.

Nous pouvons le faire au printemps, mais il sera peut-être trop tard. Il faudrait au moins le faire d'ici la fin du prochain mois, après novembre. Avez-vous des commentaires à ce sujet?

**M. Nathaniel Erskine-Smith:** Mon collègue, M. Saini, m'a mentionné un bon point. Pour ce qui est de l'établissement du calendrier, réglons la question à huis clos mardi, et adoptons aujourd'hui en gros les motions. Nous avons un peu de temps.

•(1315)

**Le président:** Revenons donc à la motion dont nous sommes saisis. Y a-t-il d'autres commentaires au sujet de la motion de M. Erskine-Smith?

**L'hon. Peter Kent:** Je suis d'accord.

**Le président:** Cela convient-il à tout le monde?

Monsieur Davies, allez-y.

**M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD):** Je tiens seulement à dire que je crois que M. Angus préférerait que nous procédions plus rapidement à l'étude sur Statistique Canada; c'est peut-être une étude que nous voudrions faire en premier.

**Le président:** À titre de président, je reçois les motions dans l'ordre où elles sont proposées, à moins que M. Angus ait une motion à cet effet. Je ne sais pas s'il l'a déjà fait.

**M. Don Davies:** Je n'en suis pas certain.

**Le président:** Je dois m'occuper des motions dans l'ordre où elles sont proposées.

**M. Don Davies:** Dans un tel cas, si vous me le permettez, j'aimerais peut-être proposer un amendement à la motion en vue d'aller de l'avant avec l'étude sur Statistique Canada.

**Le président:** Cela dépend de la motion...

**M. Nathaniel Erskine-Smith:** Un instant. J'ai une autre motion à adopter qui répondra à votre préoccupation après l'adoption de ma première motion.

**M. Don Davies:** D'accord. Je ne vais pas proposer de motion en attendant de voir celle de M. Erskine-Smith.

**Le président:** Êtes-vous d'accord pour mettre aux voix la motion telle qu'elle est écrite actuellement?

Que tous ceux qui appuient la motion de M. Erskine-Smith veuillent bien se manifester.

(La motion est adoptée.)

**Le président:** M. Erskine-Smith a une autre motion.

Je m'excuse, monsieur Saini. Vous avez levé la main pour prendre la parole.

**M. Raj Saini (Kitchener-Centre, Lib.):** J'ai moi aussi une motion.

**M. Nathaniel Erskine-Smith:** J'ai une réponse; c'est tout.

**Le président:** D'accord. Pour que ce soit clair, vous avez la parole en premier, monsieur Saini.

**M. Raj Saini:** Oui. C'est une motion distincte.

Je propose que le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique enquête sur la relation entre les courtiers en billets comme Ticketmaster et StubHub et les fournisseurs secondaires afin de déterminer dans quelle mesure les données financières, l'historique des achats et autres données sont partagés entre eux et qu'au moins une réunion soit consacrée à cette étude.

**Le président:** Je répète que nous pourrions discuter mardi de manière plus approfondie de l'établissement du calendrier.

**M. Raj Saini:** C'est vrai.

**Le président:** Y a-t-il d'autres commentaires au sujet de la motion de M. Saini?

Monsieur Kent, allez-y.

**L'hon. Peter Kent:** Merci, monsieur le président.

Je crois que c'est une bonne motion et je suis d'avis que c'est absolument un sujet qui mérite une étude. Toutefois, je ne suis pas convaincu que j'accorderais la priorité à cette étude plutôt qu'aux études...

**M. Nathaniel Erskine-Smith:** Proposons diverses études et...

**M. Raj Saini:** Oui. Nous ne ferons pas...

**L'hon. Peter Kent:** Je suis d'accord.

**M. Raj Saini:** Nous pourrions établir le calendrier plus tard. Cela vise seulement à proposer la motion.

**Le président:** Je suis également conscient de l'heure. Il est pratiquement 13 h 20, et nous devons très bientôt retourner à la Chambre pour la période de questions.

Y a-t-il d'autres commentaires au sujet de la motion de M. Saini?

(La motion est adoptée.)

**Le président:** Monsieur Erskine-Smith, allez-y.

**M. Nathaniel Erskine-Smith:** J'aimerais maintenant proposer — et j'espère que cela satisfera M. Davies — que le Comité invite le statisticien en chef de Statistique Canada pour discuter de toute demande de renseignements ou de données des institutions financières et pour s'assurer que la vie privée des Canadiens est adéquatement protégée.

**Le président:** D'accord. Pouvez-vous répéter votre motion pour tous les membres du Comité?

**M. Nathaniel Erskine-Smith:** C'est une motion improvisée...

**Le président:** Je dis seulement que ce sujet intéressait M. Davies. Cela répond-il à vos attentes?

**M. Don Davies:** Oui. Merci.

**Le président:** D'accord. Y a-t-il d'autres commentaires au sujet de la motion?

(La motion est adoptée. [Voir le *Procès-verbal*])

**Le président:** La motion est adoptée. Avons-nous fait le tour des...?

**M. Nathaniel Erskine-Smith:** J'en ai une autre, mais je vais la proposer plus tard.

**Le président:** D'accord. Nous nous arrêterons donc là. Nous discuterons des travaux du Comité mardi.

Je vous souhaite une bonne journée.

La séance est levée.

---





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>